



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2106

Lyon 5e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association "les chats de Loyasse" d'un espace couvert extérieur situé au sein du tènement sis 8 rue Cardinal Gerlier pour lui permettre de nourrir les chats libres sur le site - EI 05349

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : M. CHAPUIS Gautier

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme ZDOROVITZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2106 - LYON 5E - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE CONSENTIE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "LES CHATS DE LOYASSE" D'UN ESPACE COUVERT EXTERIEUR SITUE AU SEIN DU TENEMENT SIS 8 RUE CARDINAL GERLIER POUR LUI PERMETTRE DE NOURRIR LES CHATS LIBRES SUR LE SITE - EI 05349 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement situé 8 rue Cardinal Gerlier à Lyon 5<sup>ème</sup>, comprenant un terrain et une propriété bâtie, de section cadastrale AN 35, et appartenant à son domaine privé. Ce tènement a été acquis, conformément à la délibération du Conseil municipal n° 2021/601 en date des 25 et 26 mars 2021, pour répondre aux besoins de la Direction des cimetières et de la Direction des espaces verts de la Ville de Lyon et notamment pour la création de zones de stockage.

La Ville de Lyon a mis à disposition de l'association les chats de Loyasse à titre gratuit l'espace couvert extérieur situé sur le tènement susvisé, aux termes d'une convention d'occupation temporaire en date du 11 octobre 2021, pour lui permettre de continuer à nourrir les chats errants du quartier.

Cette association de protection animale bénéficiait en effet d'un droit d'accès à cet espace, comprenant des abris et un point nourriture, autorisé par les anciens propriétaires et souhaitait pouvoir continuer son action de protection des chats libres suite à l'acquisition de cette propriété par la Ville de Lyon.

Aussi, l'association les chats de Loyasse, souhaitant prolonger son occupation, a sollicité la Ville de Lyon afin d'obtenir le renouvellement de cette convention arrivant à échéance.

Compte tenu de l'objet d'intérêt général poursuivi par cette association de défense et de protection de la cause animale tendant au développement du bien-être animal dans l'agglomération lyonnaise, il vous est proposé d'accepter le renouvellement de cette mise à disposition au profit de l'association les chats de Loyasse dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire aux conditions suivantes :

- Espace couvert extérieur d'une surface de 22 m<sup>2</sup> ;
- Maintien de la gratuité de cette mise à disposition ;
- Durée d'un an à compter du 11 novembre 2022 soit jusqu'au 10 novembre 2023.

Il est précisé, en outre, que la valeur locative annuelle de l'espace mis à disposition a été évaluée par la Direction centrale de l'immobilier à 132 euros.

Vu la délibération n° 2021/601 en date des 25 et 26 mars 2021 ;

Vu la délibération n° 2021/1264 en date du 18 novembre 2021 ;

Vu la convention en date du 11 octobre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- La mise à disposition d'un espace couvert extérieur du tènement sis 8 rue Cardinal Gerlier à Lyon 8<sup>ème</sup> consentie à l'association les chats de Loyasse pour nourrir les chats errants du quartier aux conditions sus évoquées est approuvée.
- 2- La convention d'occupation temporaire susvisée établie entre la Ville de Lyon et l'association les chats de Loyasse est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET